

## **CONSEIL MUNICIPAL du lundi 2 mai 2016**

L'an deux mille seize, le 2 mai à 18 heures quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal de Méry-ès-Bois, régulièrement convoqué par courriel du 25 avril 2016, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Monsieur Gilbert ETIEVE.

Présents : M. Gilbert ETIEVE

Mmes Yvette CHAPUIS, Isabelle DUPLAIX, Chantale GUILLON, Juliette LAURENT,  
Mrs Frédéric BOUTEILLE, François COUDRAT, Jean-Pierre DESCHAMPS, Matthieu HABERT, Stéphan HERMSEN, Pierre MAURIAT et Sébastien PERIER,

Absents excusés :

Madame PAJON, qui a donné procuration à Yvette CHAPUIS  
Etienne PAUL-HAZARD

Absent :

Emmanuel DEZ

Secrétaire de séance : M. Frédéric BOUTEILLE

Ordre du jour :

- Approbation du Procès-verbal du conseil municipal du 29 mars 2016
- Subventions communales aux associations
- Création d'un CDD pour accroissement d'activité
- Affaires générales
  - Ad'ap
  - Règlement du panneau lumineux
  - Convention fête du Bois 2016
  - Avis sur enquête publique (Silo St Palais)
  - Démarche zéro Phyto
  - Rased
  - Projet Ecole
- Affaires diverses
  - Vente de matériel désaffecté

### **1. Procès-verbal du conseil municipal du mardi 29 mars 2016**

M. le Maire donne lecture du compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 29 mars 2016.

Une remarque : Point 10 dernière phrase

Mettre « approuve le compte administratif du service eau et assainissement de la commune » au lieu de « approuve le compte administratif de la commune ».

Hormis cette remarque ce compte rendu est adopté à l'unanimité.

### **2. Délibération n°1627 : Subventions communales aux associations**

En préliminaire, M. Le Maire présente le tableau d'évolution des recettes de la commune depuis 2009. Les dotations d'état sont en baisse depuis 4 ans, les allocations compensatrices également.

Les taxes sont en légère hausse (bien que le taux communal n'ait pas varié, la valeur de l'assiette de calcul est réévaluée chaque année)

Les reversements (FNGIR et FPIC) sont en augmentation.

M. Le Maire précise qu'en supplément, des coûts complémentaires sont obligatoirement engagés pour les NAP.

Depuis 2012, le solde restant à la commune est en baisse de 43%.

M. Le Maire a déposé le 20/04/2016 dans les boîtes aux lettres des présidents des associations Méryboisiennes un courrier précisant les modalités d'obtention des subventions communales, notamment la date limite de dépôt des dossiers au 30/04/2016.

L'Amicale des Sapeurs-Pompiers n'ayant pas encore répondu. M. Le Maire propose de réexaminer leur demande lorsque le dossier correspondant sera déposé, le cas échéant, la date limite étant fixée au prochain conseil municipal.

Le montant des subventions est présenté dans le tableau joint. M. Le Maire propose de procéder au vote de ces montants.

Les Conseillers municipaux appartenant aux Conseils d'Administration des Associations ne participent pas au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité, décide d'adopter les montants des subventions selon le tableau joint.

#### Attribution des subventions aux associations année 2016

Comité des fêtes	1 500 €	
Comité du 14 juillet	500 €	
Les trompes de Bel Air	0 €	CSC gratuit 1fois par an
Amicale des sapeurs-pompiers		attente informations complémentaires
Ainés ruraux	400 €	
Anciens combattants	0 €	CSC gratuit 1 fois par an
Coopérative scolaire	250 €	
Paroisse d'Henrichemont	130 €	remboursement électricité
Association ensemble	700 €	
ESM	600 €	entretien du stade + vestiaires
FACILAVIE	120 €	
Association des Amis de la Bibliothèque du Cher	100 €	
ADMR	120 €	
Classe de mer	480 €	
Classe de neige	0 €	
Association Aujonnière	100 €	
AVEC	100 €	
Association patrimoine	700 €	CSC gratuit pour expo sur l'école
Bois d'Avant Bois d'Avenir	500 €	CSC gratuit pour la fête du bois
Asso des Chasseurs	75 €	
MARPA	0 €	
DDEN Bourges Nord Henrichemont	50 €	
TOTAL	6 425 €	

### **3. Délibération n°1628 : Création d'un CDD pour accroissement temporaire d'activité**

La date limite légale de raccordement au réseau d'assainissement étant fixée au 29/07/2016, la commune doit terminer les travaux de raccordement des bâtiments communaux, malgré les congés de certains personnels communaux. Le maire propose au conseil municipal d'embaucher un CDD à compter du 1/07/2016 pour faire face à cet accroissement ponctuel d'activité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'embauche d'un CDD pour une durée maximale de 3 mois.

#### **4. Délibération n°1629 : Ad'ap**

M. Le Maire rappelle que l'Agenda des travaux d'Accessibilité aux personnes à mobilité réduite a été déposé en préfecture le 27/09/2015, avec une durée des travaux prévue pour 9 ans.

Le 3/02/2016, la préfecture a fait part de son refus de ce calendrier par arrêté N°2016-0113 et a demandé de rajouter en annexe n°5 du dossier un document précisant la politique communale d'accessibilité.

M. Le Maire donne lecture du courrier proposé.

M. Le Maire propose au Conseil Municipal d'établir un nouveau planning pour 6 ans (le CSC étant classé établissement de classe n°4).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la politique communale d'accessibilité et donne pouvoir à M. le Maire pour signer et déposer le nouveau dossier selon un calendrier de travaux étalé sur 6 ans.

#### **5. Délibération n°1630 : règlement panneau lumineux communal**

M. Le Maire donne lecture du projet de règlement relatif à l'utilisation du panneau lumineux communal installé sur le parking face à la boulangerie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, approuve majoritairement ce règlement (1 abstention).

#### **6. Délibération n°1631 : Convention avec l'association Bois d'avant Bois d'avenir**

M. Le Maire donne lecture du projet de convention d'utilisation du domaine communal établi entre la commune et l'association Bois d'Avant Bois D'avenir à l'occasion de la Fête du bois organisée les 14 et 15 mai 2016.

Ce projet a été revu par la commission « accès des sites communaux » et les conseillers municipaux.

M. Frédéric BOUTEILLE appartenant au Conseil d'Administration de l'association Bois d'avant Bois d'avenir ne participe pas au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 11 voix POUR et 1 ABSTENTION, approuve la convention de mise à disposition temporaire du Pré St Firmin et ses alentours à l'association Bois d'Avant Bois d'Avenir et autorise M. Le Maire à signer ladite convention et tout acte se rapportant à cette décision.

#### **7. Avis sur enquête publique (silo de saint Palais)**

M. Le Maire rappelle l'objet de l'enquête publique sur la mise en place d'un projet d'extension d'un silo de stockage de grain à Saint Palais. Cette enquête publique est ouverte jusqu'au 18 mai 2016.

Le conseil municipal ne donne pas d'avis sur ce projet, pas de délibération particulière.

#### **8. Délibération n°1632 : Démarche zéro Phyto**

Le maire rappelle la politique « zéro phyto » portée par la Région Centre Val de Loire et engagée par la commune. Il précise également qu'au 1/01/2017, l'utilisation des produits phytosanitaires par les communes sera interdite.

Les communes de La Chapelle d'Angillon, d'Ivoy-le-Pré et de Presly se sont associées à ces efforts et souhaitent s'engager conjointement dans la démarche « zéro phyto ». Les prochaines étapes sont la mise en place d'un plan de gestion différenciée par la Chambre d'Agriculture (accompagnement technique) et d'un plan de communication élaboré avec le support de Nature 18.

La démarche donnant droit à des subventions, notamment dans le cadre de l'achat de matériel, M. Le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal de présenter un dossier de demande de subvention au Syndicat de Pays Sancerre Sologne.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise M. Le Maire à présenter une demande de subvention correspondant à la démarche « zéro phyto » au Syndicat de Pays Sancerre Sologne et à l'agence de l'eau Loire Bretagne.

### **9. Délibération n°1633 : Rased**

La commune de Méry-ès-Bois est rattachée à la commune d'Henrichemont dans le cadre du découpage territorial du réseau d'aide spécialisée aux élèves en difficulté. Le coût annuel de la participation de la commune est porté à 1,50€ par élève.

M. Le Maire demande l'autorisation au conseil Municipal de signer la convention avec la commune d'Henrichemont.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise M. Le Maire à signer la convention.

### **10. Délibération n°1634 : vente de matériel désaffecté**

M. Le Maire rappelle que jusqu'en 1996, les centres de secours des pompiers étaient à la charge des communes. Dans ce cadre, certains vieux matériels obsolètes inutiles au SDIS actuel sont restés stockés dans les locaux de la commune.

M. Le Maire demande l'autorisation de céder le dévidoir de tuyaux ainsi que la Motopompe thermique à un collectionneur pour la somme de 300€.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise M. Le Maire à effectuer la vente.

### **11. Affaires diverses**

Le maire donne différentes informations :

#### ➤ Projet école

L'inspecteur d'academie de l'Education National donne un avis défavorable au projet communal de construction d'école.

Les réponses officielles de la préfecture et du département concernant la demande de subvention associée ne sont pas encore reçues à ce jour.

A noter que les maires des communes de Méry-ès-Bois, La Chapelle d'Angillon, Ivoy le Pré, Presly, Ménétréol, Henrichemont et Achères sont convoqués le 24 mai 2016 à la sous-Préfecture de Vierzon à une réunion relative au regroupement pédagogique intercommunal.

#### ➤ Fibre Optique

Le directeur d'Orange chargé des relations avec les communes a confirmé par Mail que les travaux d'opticalisation du Nœud de Raccordement des Abonnés (NRA) sont prévus et devraient se terminer fin novembre 2016. La commercialisation des nouveaux services est prévue ensuite pour une durée de 3 mois.

#### ➤ Agrément Service civique

La commune a reçu l'agrément pour recevoir une personne souhaitant réaliser son « service civique ».

#### ➤ Mutualisation

Des 1ères réunions ont déjà eu lieu et notre secrétaire a participé à l'un des ateliers ce matin.

La séance est levée à 21H30